

Musée de la Résistance et de la Déportation - Installation d'un système de vidéo-surveillance - Demande de subvention

M. l'Adjoint FERRÉOL, Rapporteur : Afin d'optimiser la tâche des gardiens du Musée en exerçant une surveillance globale des salles et plus spécialement les zones sensibles, il est proposé d'équiper le Musée d'un système de vidéo-surveillance. Cette proposition correspond à une réflexion globale engagée sur les musées de la Ville.

L'installation comprendrait des caméras noir et blanc, un ensemble de visualisation composé de deux écrans type quadravision dont l'un travaille en cyclique par groupe de 4 caméras et d'un ensemble d'enregistrement composé d'un multiplexeur, d'un magnétoscope professionnel et d'un moniteur.

Le système serait complété, suivant les recommandations de la Direction des Musées de France d'un équipement radio portable pour les gardiens et d'un système autonome de détection d'ouverture des portes extérieures du rez-de-chaussée.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 550 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet,
- solliciter l'aide financière de la Direction des Musées de France, qui sera reversée, dès encaissement, à la SEM de la Citadelle chargée, dans le cadre de la convention de délégation de gestion du site de la Citadelle, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, sous la surveillance de la Ville de Besançon.

M. le Maire et M. l'Adjoint FOUSSERET, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.